

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3446>



2009 - 2010

Avril 2010-Le Collège Clos de Pouilly REFUSE les nouvelles modalités de formation des enseignants



SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -
Publication date: dimanche 2 mai 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Motion des élus enseignants SNES/FSU à la séance du CA du 29/04/2010

Nous souhaitons par cette motion faire part de notre plus vive inquiétude quant à la réforme de la formation des enseignants débutants qui prendra effet à la rentrée prochaine. La situation future nous paraît très inquiétante comparée à ce qui est fait actuellement.

Actuellement : les professeurs stagiaires bénéficient d'une formation à plein temps répartie de la façon suivante :	L'année prochaine :
6 à 8 h de cours hebdomadaire devant les élèves	18 h de cours devant les élèves (de 100 à 450 élèves selon les matières)
Stage de pratique accompagnée de quelques semaines : observations, interventions devant des classes dans un établissement complémentaire (collège si le stage principal à l'année est en lycée et inversement)	Néant
Une formation sur toute l'année en IUFM (12 h hebdomadaires) s'accompagnant d'une réflexion sur la pratique, la gestion de classe, la pédagogie	Une période de formation de 6 semaines autour des vacances de février et rien avant. Pendant cette période, les cours seraient assurés par un étudiant volontaire
Un conseiller pédagogique dans chacun des deux établissements, chargés d'accompagner, de soutenir et de faciliter la réflexion du professeur débutant dans sa pratique	Un « tuteur » devant assurer la formation du stagiaire jusqu'à la Toussaint (une partie des classes du tuteur seraient prises en charges par un professeur titulaire remplaçant dans le meilleur des cas)

Nous considérons :

- Qu'un stagiaire dans ces conditions ne pourra préparer ses cours que dans l'urgence, sans temps de recul et de réflexion sur sa pratique, sans formation. Il est à craindre qu'il se retrouve seul face à des situations de classe difficiles car insuffisamment préparé.
- Que la qualité de l'enseignement rendu aux élèves sera dégradée, que le processus de formation pourtant indispensable à une entrée dans le métier réussie est saboté.

Ainsi, dans le but de supprimer des emplois, le Ministre a fait le choix de sacrifier la formation professionnelle des futurs lauréats de concours.

Dans le cadre de cette réforme de la formation des enseignants, les élèves deviennent aussi les victimes d'un gouvernement qui refuse de former ses personnels au métier d'enseignant. Une fois de plus, ce sont les élèves qui subissent les conséquences des suppressions de postes et de la faiblesse des recrutements. On peut considérer que plus d'un million d'entre eux seront directement touchés.

En outre, l'affectation des stagiaires sur des postes de titulaires risque d'entraîner de nombreuses mesures de cartes scolaires ou des compléments de service pour les enseignants en place, ce qui déstabilisera les équipes. De plus l'affectation à temps plein des stagiaires sur les emplois de titulaires réduira considérablement les possibilités de mutation.

C'est donc tout un pan du système éducatif qui s'en trouvera fragilisé. C'est d'un tout autre projet de formation des maîtres dont l'École a besoin.

Les élus au conseil d'administration du collège Clos de Pouilly refusent les conditions de stage des nouveaux enseignants et CPE.

Ils demandent au Ministre d'entendre les propositions des organisations syndicales et de choisir une autre voix pour la formation des maîtres.

Ils demandent au Recteur d'affecter les lauréats des concours sur un service hebdomadaire réduit et de maintenir la formation actuelle pour la rentrée prochaine.

Ils demandent également au recteur de ne pas utiliser d'étudiants en master comme moyen de remplacement au travers de stages « en responsabilité » dans le respect des engagements pris par le précédent Ministre de l'Éducation Nationale.

Ils se déclarent solidaires des collègues qui refuseraient d'être tuteur dans ces conditions.

VOTE : 16 POUR 3 ABSTENTIONS 2 REFUS DE VOTE